

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, 18 février 2026

Action Logement se mobilise pour accompagner les salariés touchés par les fortes pluies et les crues en Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire

De fortes pluies et des crues d'une intensité exceptionnelle touchent actuellement plusieurs territoires du sud-ouest et de l'ouest de la France hexagonale. Plusieurs départements sont aujourd'hui (18 février 2026), placés en vigilance rouge : Charente-Maritime (17), Gironde (33), Lot-et-Garonne (47) et Maine-et-Loire (49). D'autres départements en vigilance orange pourraient basculer dans les prochains jours en raison de la dégradation attendue des conditions météorologiques.

Ces intempéries provoquent des inondations majeures, des évacuations préventives et des dégâts importants sur les habitations. La situation reste très évolutive.

Vous pouvez consulter Vigicrues.gouv.fr pour des informations en temps réel sur la situation.

Fidèles à leur mission d'utilité sociale, Action Logement Services et les acteurs territoriaux du Groupe en Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire déploient le dispositif dédié **sur les territoires placés en vigilance rouge pour accompagner les salariés dont le logement est détruit, endommagé ou rendu temporairement inhabitable**. Ce dispositif a déjà permis à plusieurs reprises de proposer des réponses concrètes aux habitants du Pas-de-Calais (62), de l'Aude (11), de Mayotte (976) ou encore de La Réunion (974).

UN ACCUEIL ET UN ACCOMPAGNEMENT DÉDIÉS

Les équipes locales d'Action Logement sont mobilisées pour :

- Répondre aux premières sollicitations des salariés sinistrés ;
- Orienter vers les solutions mobilisables du Groupe ;
- Identifier les besoins prioritaires (hébergement, relogement, aides d'urgence).

Une coordination étroite est assurée avec les collectivités, les entreprises et les services de l'État.

Les solutions proposées incluent notamment :

- Un diagnostic personnalisé permettant d'identifier les actions à engager, en lien avec l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL), les collectivités, et autres acteurs locaux ;
- Des aides financières, notamment une subvention pour alléger les charges liées au logement ou faire face à des frais d'hébergement ;
- Des solutions de relogement temporaire, selon les disponibilités locales ;
- La garantie Visale pour faciliter un relogement rapide.

L'objectif : intervenir sans attendre les indemnisations d'assurance et apporter un soutien immédiat aux familles touchées.

Un point de contact unique est mis à disposition :

CRC Action Logement – 0970 800 800

Disponible du lundi au vendredi, de 9h à 18h (numéro non surtaxé).

Le dispositif pourra être élargi dans les prochains jours si d'autres départements passent en vigilance rouge. Action Logement reste pleinement mobilisé pour accompagner les salariés et les entreprises touchés par ces intempéries.

À PROPOS D'ACTION LOGEMENT

Depuis plus de 70 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi. Action Logement gère paritairement la Participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 20 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales. Construire, réhabiliter et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, [d'économies d'énergie et de décarbonation](#), de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte [43 filiales dédiées au logement social, 1 filiale de logement intermédiaire](#) et un patrimoine de plus d'un million de logements.

Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle en lien avec l'emploi. Le Groupe s'attache particulièrement à proposer [des aides et des services](#) qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires, qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

En savoir plus sur le Groupe : groupe.actionlogement.fr

Nous suivre : X [@actionlogement](#) - LinkedIn [actionlogement](#) - YouTube [@actionlogement](#)

CONTACT PRESSE

Nouvelle-Aquitaine : Delphine Casse 06 23 47 12 74 / delphine.casse@actionlogement.fr

Pays de la Loire : Chrystelle Macé 06 20 23 36 51 / chrystelle.mace@actionlogement.fr